



LA VILLE D'ORLÉANS INTENSIFIE SA LUTTE CONTRE L'USAGE DÉTOURNÉ DU PROTOXYDE D'AZOTE

Face à la progression préoccupante de l'usage détourné du protoxyde d'azote, la Ville d'Orléans renforce aujourd'hui son action. Avec l'entrée en vigueur d'un arrêté municipal profondément renforcé, la Mairie entend protéger la santé des jeunes, garantir la tranquillité publique et prévenir les risques environnementaux liés aux déchets de bonbonnes.

Entre octobre 2024 et octobre 2025, la Police municipale est intervenue 33 fois pour des situations de consommation détournée ou d'abandon de cartouches dans l'espace public. Ces interventions illustrent une banalisation préoccupante du produit et une recrudescence d'attroupements générant chutes, désorientation, nuisances nocturnes et risques accrus d'accidents, notamment en cas de conduite après inhalation.

Orléans fut parmi les premières villes françaises à réglementer ce phénomène, dès 2020, puis en 2021 en interdisant la vente aux mineurs, l'usage détourné dans l'espace public et l'abandon de cartouches.

Aujourd'hui, la Mairie franchit une étape supplémentaire en adoptant un arrêté nettement durci :

- La vente est désormais interdite à tous, sauf aux seuls professionnels des métiers alimentaires et de la restauration, sur présentation d'un titre professionnel et d'une pièce d'identité, et uniquement entre 8h et 20h.
- La détention de cartouches ou bonbonnes dans l'espace public est interdite, permettant à la Police municipale d'intervenir en amont par la confiscation immédiate du matériel.
- L'abandon de cartouches est désormais sanctionné par une contravention de 4^e classe (jusqu'à 750 €), afin d'enrayer une pollution urbaine croissante et de prévenir les risques techniques liés à ces récipients sous pression.

Par ailleurs, la Métropole a mis en place une filière dédiée pour collecter les bonbonnes de protoxyde d'azote en tant que déchets dangereux, avec un circuit réglementaire complet, du producteur au transport ADR jusqu'au site de traitement agréé.

L'arrêté anticipe d'ores et déjà le niveau de restriction attendu au niveau national courant 2026, plaçant la Ville parmi les collectivités les plus en avance sur ce sujet.